

PROCES-VERBAL DES TRAVAUX

Présents : BARBIER Daniel – BRESARD Claudine – VINGDIOLET Marie-Christine -
PLUVINET Michel - DELLA TOFFOLA Aldino – CHABANNES Marie-José -
WALSZEWSKI Philippe - MARIN Gérard – NARAT Jacqueline - FUMAT Noël – VIAULT
Joséphine -CHOUGNY Jacques – GIRARD Pascal – LANOIZELLE Anita - CHAUVET
Dominique – URBANOWSKI Aline -DUBREUIL Danielle – RAPIAT Michel –
KUPIECKI Michèle - PITOUT BYCZEK Joëlle – DUMONT Rodolphe

Excusés : RAINAT Romuald procuration à Noël FUMAT
GOLOB Mauricette procuration à Michel PLUVINET
LESAUX Jean-Pierre procuration à Daniel BARBIER
DUCLOUX Philippe procuration à Gérard MARIN
DUMONT Sylvie procuration à Philippe WALSZEWSKI
BOUCHIER Nathalie procuration à CHABANNES Marie-José

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Après appel de candidature, Monsieur Michel RAPIAT est nommé, à la faveur d'un vote unanime, en qualité de secrétaire de séance.

DÉCISIONS PRISES SUR DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS : COMPTE-RENDU

Conformément aux stipulations de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte à l'Assemblée de la consistance des décisions prises par lui depuis la séance publique du 28 mai 2010, en exécution de la délibération portant délégation d'attributions à son profit, à savoir 6 renoncations à l'exercice du droit de préemption urbain.

MODIFICATIONS DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire demande aux responsables des groupes si des modifications doivent être apportées à l'ordre du jour. Aucune demande n'est formulée.

Séance du 28 mai 2010: Procès-verbal des travaux – Lecture et adoption

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2010 est adopté à l'unanimité.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau et de l'assainissement

Le Maire présente au Conseil le contenu de ce rapport qui rappelle les principales caractéristiques du service, dont l'exploitation est confiée par affermage à VEOLIA. Le fait marquant est l'amélioration du rendement du réseau, qui passe à 67% ce qui n'est pas extraordinaire mais qui mérite d'être souligné quand on se souvient des rendements atteints il y a une dizaine d'années. Ce résultat n'a pu être atteint que grâce aux importants travaux de renouvellement sur le réseau et sur la sectorisation, cette dernière permettant d'intervenir

beaucoup plus rapidement en cas de fuites. Les analyses annuelles sur la qualité de l'eau la décrivent comme bonne ce qui n'exclut pas les phénomènes de coloration dus aux dépôts dans les canalisations.

Le Maire rappelle également que le service achète l'eau à la ville de DECIZE et que le contrat d'achat arrivera à terme le 31 décembre 2010. Une nouvelle négociation doit donc être menée et à l'occasion d'une première prise de contact avec le maire de cette commune, il a fait état de son souhait d'une stabilisation des tarifs, ceux actuellement pratiqués pouvant être considérés comme « honnêtes ». Concernant le tarif de l'eau, il souligne que lors de la signature du dernier contrat d'affermage, une baisse de l'ordre de 10% avait été obtenue, la surtaxe eau est restée fixée à 0,34 €/m³ et la redevance d'assainissement à 1,14 €/m³ depuis plusieurs années. Des modifications sont toutefois intervenues lors du budget 2010.

Monsieur RAPIAT s'interroge sur l'état de la canalisation entre St Léger et La Machine.

Le Maire lui répond qu'il s'agit là de la plus grande incertitude pesant sur notre service. Les réparations ponctuelles sont réalisées par le fermier, conformément au contrat mais un renouvellement serait à la charge du service.

Il précise enfin que le fermier va entreprendre des recherches visant à la diversification de nos approvisionnements, soit par raccordement à un service voisin, soit par pompage dans des sources ou nappes.

Le Conseil Municipal,

A pris connaissance du rapport 2009 sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable et de l'assainissement

Travaux lotissement : avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre

Le Maire expose au Conseil que les travaux du lotissement sont à ce jour terminés, et les tranches 1 et 2 ont été réalisées en même temps. Cependant, seul le marché de maîtrise d'œuvre de la 1^{ère} tranche prévoyait le bornage de lots (15 lots), 30 lots ont toutefois été bornés incluant ceux de la 2^{ème} tranche. Pour pouvoir payer le géomètre, il convient de conclure un avenant portant le nombre de lots à border de 15 à 30.

Le Conseil Municipal,

VU le marché de maîtrise d'œuvre en date du 26 mai 2006 portant sur la 1^{ère} tranche du lotissement et prévoyant le bornage de 15 lots

CONSIDERANT qu'un second marché de maîtrise d'œuvre a été conclu pour la réalisation de la 2^{ème} tranche

CONSIDERANT que 2 tranches de travaux ont été réalisées et que le nombre de lots à border passe de 15 à 30

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

D'autoriser le maire à signer un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre de la 1^{ère} tranche du lotissement, portant la rémunération de Mr RAQUIN, cotraitant, à 7 625 € HT

Avis du Conseil sur la modification des statuts du SIOM

Monsieur CHOUGNY, délégué de la Communauté de Communes au SIOM présente cette modification comme un toilettage des statuts pour mettre ceux-ci en conformité avec la situation actuelle, concernant la réhabilitation de la décharge contrôlée de La Machine. Le Maire précise que cette modification est également indispensable dans la mesure où les communes n'ont plus la compétence « ordures ménagères », compétence qu'elles ont transférée aux Communautés de Communes.

Le Conseil Municipal,

VU la demande formulée par le Comité Syndical du SIOM en date du 10 juin 2010

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

d'accepter la modification des statuts proposée, comme suit :

Article 11 paragraphe 2 :

Les frais de réhabilitation de la décharge contrôlée intercommunale seront à la charge du SIOM de LA MACHINE pour les communes membres avant la fermeture de la décharge au prorata de la population du SIOM, et au prorata de la seule population de BEARD et DRUY PARIGNY pour la Communauté de Communes Fil de Loire

Article 3 :

Le siège du syndicat est fixé Z.A. LA COPINE 58300 CHAMPVERT et pourra être modifié par simple délibération du comité syndical

Article 10 :

Les fonctions de comptable sont exercées par le Trésorier de DECIZE

Demande de subvention à la Région pour l'installation d'un récupérateur d'eaux pluviales

Madame CHABANNES souligne que lors du vote du Budget 2010, la Ville a prévu l'acquisition d'un récupérateur d'eaux pluviales destinées à l'arrosage des fleurs et au fonctionnement de la balayeuse.

ce dispositif étant susceptible d'être subventionné par la Région Bourgogne, il est proposé d'en faire la demande.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

d'installer un récupérateur d'eaux pluviales, pour un montant de 3 673,80 € HT

de solliciter une aide financière de la Région Bourgogne pour la réalisation de ce projet

Monsieur CHOUGNY souligne que la démarche développement durable de la Ville commence à faire école puisque, à la suite des articles parus dans le journal, des collectivités ont contacté nos services techniques.

Travaux supplémentaires au chevalement

Le Maire fait état des travaux supplémentaires indispensables découverts à l'avancement du chantier. Madame VINGDIOLET précise qu'il s'agit de la pose d'équerres pour rigidifier le campanile, ainsi que la peinture des tôles du toit.

Le Maire propose au Conseil de profiter de la réalisation de ces importants travaux pour procéder à l'éclairage de ce monument, précisant qu'il s'agit d'un vieux rêve, partagé par certains machinois, et que si cela n'est pas fait maintenant, cela ne sera jamais fait.

Un devis de travaux a été demandé au SIEEEN, qui s'élève à 17 963,92 € TTC avec une subvention de 3 755 €.

Le Conseil Municipal,

VU le MAPA passé avec l'entreprise ROTH en date du 30 avril 2010 pour la restauration chevalement du puits de mine des Glénons

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires rendus indispensables, d'une part suite aux réparations du toit, consécutives aux dégâts de la tempête du mois de février, et d'autre part pour assurer la stabilité du campanile

CONSIDERANT par ailleurs que la mise en valeur de cet ensemble justifie la pose d'un éclairage

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

D'engager un supplément de dépenses, avec l'entreprise ROTH, pour un montant de 3 960,96 € TTC

De faire réaliser par le SIEEEN des travaux d'éclairage pour un montant de 17 963,92 € TTC, avec une subvention de 3 755 €

Opération MARCHES avec la CCI et le Pays : attribution d'une participation communale

Le Maire informe le Conseil qu'il a été contacté par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Nièvre qui, en collaboration avec le Pays de Nevers – Sud Nivernais, envisage de mettre en place cet été une opération de promotion des marchés.

Il propose au Conseil de s'associer à cette opération, qui serait mise en place localement le samedi 13 juillet.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

de participer à l'opération MARCHES organisée par la CCI et le Pays de Nevers Sud Nivernais

de participer à cette opération à hauteur de 330 €

Budget VILLE : décision modificative

Présentée par Madame BRESARD

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

De procéder aux virements de crédits suivants

Budget VILLE : DM2

ARTICLE	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
6281	Participation opération MARCHES	330,00	
673	Titre annulé sur exerc. Antérieur	1 540,00	
22	Dépenses imprévues	-1 870,00	
	TOTAL	0,00	0,00
ARTICLE	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
2313	Travaux supplémentaires au chevalement	4 000,00	
2315	Travaux éclairage chevalement	17 964,00	
1328	Subvention SIEEEN		3 755,00
20	Dépenses imprévues	-18 209,00	
	TOTAL	3 755,00	3 755,00

DECIDE

De donner délégation au Maire, ou au premier adjoint en cas d'absence du Maire, pour signer les actes de vente de ces terrains, ainsi que tous documents relatifs à ces cessions.

Informations diverses – Questions diverses

Le Maire rappelle au Conseil la récente visite à LA MACHINE du Préfet et du Président du Conseil Général, journée couronnée de succès.

Il adresse également un grand coup de chapeau à l'association BDJ pour l'organisation de son festival du rire.

Monsieur DELLA TOFFOLA se félicite de la présence de 2 motards de la gendarmerie pour la course cycliste du 16 août.

Monsieur RAPIAT regrette l'état du bas du bois des Sœurs suite aux coupes de bois. Le Maire s'y associe, précisant que cette coupe de bois a été gérée par l'ONF dans le cadre de la convention de gestion des bois communaux, que le délai octroyé court jusqu'au 19 août, ce qu'il trouve excessif dans le cas présent. Une intervention sera tentée pour accélérer le nettoyage des lieux.

Madame KUPIECKI s'étonne que les travaux d'eau rue D Michel ne se soient pas poursuivis jusque devant chez elle. Le Maire fait état de problèmes d'alimentation, en voie de règlement.

Monsieur CHOUGNY signale que la société a commencé à nettoyer les points d'apports volontaires (PAV). 7 ont été nettoyés, 3 restent à faire.

Monsieur FUMAT fait le point sur les travaux en cours : les revêtements de chaussées sont terminés, les travaux d'eau avancent et sont dans les délais prévus, les travaux de la mairie ont débuté depuis 1 mois.

Madame CHABANNES fait état de l'organisation des journées de l'environnement et regrette l'attitude de certains parents qui, assimilant l'éducation au civisme que constitue une fois par an le ramassage et le tri des déchets au bois des Sœurs à de l'esclavage, ont refusé la participation de leurs enfants, privant ainsi la classe de cette action instructive et appréciée.

Monsieur PLUVINET rappelle que le 13 juillet au soir auront lieu le concert, le feu d'artifices et le bal. Comme les années passées, un car pourra véhiculer les gens jusqu'à l'Etang Grenetier.

Madame VINGDIOLET signale les concerts de la chorale Chanterive le week-end prochain, ainsi que de l'ensemble Artémus le 5 août.

La séance est levée à 18h50